



Bruxelles, le 14 février 2022
(OR. fr)

6105/22

COH 8
FIN 142
SOC 73
TOUR 13
COMPET 78

NOTE POINT "I/A"

Origine:	Secrétariat général du Conseil
Destinataire:	Comité des représentants permanents (2 ^e partie)/Conseil
N° doc. préc.:	15023/21
Objet:	Projet de conclusions du Conseil sur le rapport spécial n° 27/2021 de la Cour des Comptes européennes: "Soutien de l'UE au secteur du tourisme: Une nouvelle orientation stratégique et une meilleure approche en matière de financement s'imposent" - Approbation

1. Le 14 décembre 2021, le secrétariat général du Conseil a reçu le rapport spécial n° 27/2021 intitulé "Soutien de l'UE au secteur du tourisme: Une nouvelle orientation stratégique et une meilleure approche en matière de financement s'imposent".
2. En application des règles énoncées dans les conclusions du Conseil visant l'amélioration de l'examen de rapports spéciaux établis par la Cour des comptes¹, le Comité des représentants permanents, lors de sa réunion du 21 décembre 2021, a chargé le groupe "Actions structurelles et régions ultrapériphériques" d'examiner ce rapport conformément aux règles figurant dans les conclusions susmentionnées.

¹ Doc. 7515/00 FIN 127 + COR 1.

3. La Cour des comptes a présenté le rapport lors de la réunion du groupe "Actions structurelles et régions ultrapériphériques" du 11 janvier 2022. Ledit groupe a examiné un projet de conclusions de la présidence lors de ses réunions des 27 janvier 2022¹ et 8 février 2022². Ces conclusions ont été approuvées par le groupe "Actions structurelle et régions ultrapériphériques" le 8 février 2022³.
4. Le Comité des représentants permanents est dès lors invité à recommander au Conseil d'approuver, en point "A" de l'ordre du jour d'une prochaine session, les conclusions du Conseil figurant dans le document ST 6107/22.
-

¹ Doc. WK 724/22.
² Doc. WK 724/1/22 REV 1.
³ Doc. WK 724/2/22 REV 2.